

# SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-sept janvier**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2026.

**PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD MAGNÉ, Damien LAURENSOU, Maurice CROS, Antonin FIALIP, Mathieu ESCARAVAGE, Guillaume TRÉMOUILLE, Pierre RAOUL, Nicolas EYROLLE, Michaël CHABUT, Julie NAYRAC-BROSSARD.**

**ABSENTS : Clément GIRE, excusé ; Geneviève CHASLES.**

**M. Antonin FIALIP a été élu secrétaire.**

**o-O-o**

M. le Maire précise que les comptes-rendus des 4 novembre et 16 décembre 2025 ont été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances des 4 novembre et 16 décembre 2025.

**o-O-o**

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant :

- **Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze**  
Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

**o-O-o**

## **N° DE 2026 01**

**Objet : Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la participation à la **Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze** est fiscalisée. Pour l'exercice 2026, cette participation s'élève à 2.190,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ confirme la **fiscalisation** de la participation communale à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,
- ✓ accepte le montant 2026 établi à **2.190,00 €**,
- ✓ charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

**o-O-o**

## **N° DE 2026 02**

**Objet : Organisation du temps scolaire –  
Rentrée 2026 – Ecole primaire d'Albussac.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, concernant les modalités d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2026. Il rappelle la décision prise en séance du conseil municipal en date du 2 mars 2018 décidant le rétablissement de la semaine à 4 jours (ou 8 demi-journées) dès la rentrée de septembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- souhaite conserver les mêmes modalités de fonctionnement à la rentrée de septembre 2026, soit 8 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- sollicite le renouvellement de leur dérogation,
- sollicite l'avis du Conseil d'école d'Albussac,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**Objet : Assainissement collectif : station de relevage des Quatre Routes.**

Monsieur le Maire confirme que la station de relevage d'assainissement collectif des Quatre Routes n'est pas située sur une parcelle communale mais sur une parcelle voisine. Deux solutions se présentent : soit modifier l'emplacement de cette station (ce qui peut poser des problèmes de niveau), soit acheter environ 10 m<sup>2</sup> de la parcelle voisine.

**o-O-o**

**Objet : Implantation de borne électrique.**

Monsieur le Maire confirme l'étude pour l'éventuelle implantation d'une borne électrique à proximité de la salle polyvalente : cette dernière pourrait être utilisée lors des différentes manifestations (et éviter ainsi aux associations une mise en place contraignante du système actuel de câblage). Ce type d'équipement existe déjà sur la place de l'Eglise. Le coût est évalué à 1.300 euros ; la FDEE subventionne à hauteur de 300 euros ; soit un reste à charge pour la commune de 1.000 euros.

Il indique qu'il a profité de cette entrevue pour demander un devis pour une borne « camping-car ». Plusieurs solutions sont envisageables : borne avec eau & électricité ; borne avec eau, électricité & assainissement (attention, les WC chimiques ne peuvent pas être vidangés dans le réseau d'assainissement classique) ; borne gratuite ou payante. Pour l'implantation, il faut peut-être envisager un autre lieu que le parking de la salle polyvalente (trop de véhicules stationnés peuvent gêner les festivités ou les utilisateurs privés de la salle). Discussion sur un emplacement éventuel à côté du stade de football. Se renseigner auprès des communes voisines équipées de ce type d'aménagement pour connaître le fonctionnement, les consommations...

**o-O-o**

**Objet : Installation photovoltaïque – Toiture école primaire.**

Monsieur le Maire précise que l'installation photovoltaïque sur la toiture de l'école est opérationnelle. Pour pouvoir déclencher l'autoconsommation collective, il faut valider les clés de répartition de la boucle d'autoconsommation collective. L'entreprise propose le tableau suivant :

Site	Adresse	Clé de répartition en %
Nouvel atelier	7 rue de la Vieille Forge	1
Stade	Les Croisades	44
Cantine	Le Bourg	Site de production
Mairie	Le Bourg	16
Salle Polyvalente	Les Levades	30
Société de Chasse	Route du cimetière	9

Le Conseil Municipal donne son accord pour transférer le contrat électrique de la société de chasse au nom de la Commune.

A noter, cette répartition a été établie en fonction de la consommation totale (jour et nuit) ; il est nécessaire de tenir compte de la consommation en journée pour établir une répartition au plus juste. Le Conseil Municipal propose la répartition suivante :

Site	Adresse	Clé de répartition en %
Nouvel atelier	7 rue de la Vieille Forge	1
Stade	Les Croisades	10
Cantine	Le Bourg	Site de production
Mairie	Le Bourg	50
Salle Polyvalente	Les Levades	30
Maison des Levades	Route du cimetière	9

Il précise que cette répartition peut être modifiée ultérieurement (par exemple : faire une analyse des consommations après un délai d'un an pour ajuster à nouveau ces clés de répartition).

**o-O-o**

**Objet : Aménagement futures  
APC et bibliothèque.**

Monsieur le Maire présente un plan modifié de l'aménagement des futures Agence Postale Communale et Bibliothèque dans les anciennes salles de classe de l'école primaire ; pour rappel : une moitié de l'ancien bâtiment école pour l'aménagement de la garderie scolaire et, une autre moitié, pour l'Agence Postale Communale et Bibliothèque (avec une salle ou bureau attenant). Discussion sur les toilettes prévues accessibles ou non au public ; sur la salle supplémentaire qui pourra être mise à disposition du Club des aînés (donc prévoir un accès aux toilettes).

**o-O-o**

**Objet : Compte épargne-temps  
pour les agents communaux.**

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de mettre en place le Compte épargne-temps pour les agents communaux. Il donne les explications sur ce dispositif (les agents bénéficiaires, l'alimentation du CET, l'utilisation des jours posés sur le CET). Il précise que le Conseil Municipal doit prendre une délibération après consultation du Comité Social Territorial (les options envisagées sont le report de jours de repos compensateurs acquis au titre des heures supplémentaires, ouverture d'un droit à compensation financière - monétisation).

Une discussion s'engage sur le procédure des astreintes (essentiellement pour le service de l'eau) : procédure non envisagée à ce jour.

**o-O-o**

**Objet : Porte-drapeau  
Association FNACA Albussac.**

Monsieur le Maire rappelle que 2 porte-drapeaux (1 titulaire et 1 suppléant) ont été nommés par la Commune. Il indique que le Président de l'association FNACA d'Albussac souhaite que de nouveaux volontaires viennent suppléer leurs porte-drapeaux.

**o-O-o**

**Objet : Présentation de  
différents devis.**

- Monsieur le Maire présente différents devis :
- concernant le réseau d'eau : suite aux contrôles non conformes (présence de CVM) au niveau du réseau de Lachaud, présentation d'un devis de l'entreprise HYDRAU ELECT pour mise en place d'une purge automatique du réseau (2.316,12 € HT) ;
  - concernant l'appareil de visio (système Interphonie) pour l'école : installation d'un moniteur supplémentaire pour la garderie scolaire ou portail ouvert le temps de la garderie ? A ce jour, 2 moniteurs prévus – 1 pour chaque classe : est-il possible d'en installer 1 dans le hall de l'école et 1 dans la garderie ?
  - présentation de plusieurs devis pour : 1 nettoyeur haute-pressure (devis entre 1.653,70 et 1.748 € HT) et aspirateur pour l'atelier ; 1 aspirateur pour le ménage à l'école (devis entre 199,30 et 363,10 € HT (prévoir éventuellement de remplacer celui de la salle polyvalente).

**o-O-o**

**Objet : Vente véhicule  
communal.**

Monsieur le Maire rappelle que la vente de l'ancien véhicule communal a déjà été abordée. Une proposition d'acquisition a été faite au tarif de 1.000 euros, en l'état.

**o-O-o**

**Objet : Demandes d'attribution  
de subvention communale.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes d'attribution de subvention communale de fonctionnement établies à ce jour par :

- SOS Violences conjugales
- La ligue contre le cancer
- L'AJAX (foot)
- La prévention routière

- Les restos du cœur
- Le planning familial
- L'ADIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose d'inscrire au prochain Budget communal les subventions communales suivantes :

- L'AJAX : 100 euros
- L'ADIL : 30 euros
- Pour la demande de La ligue contre le cancer : dossier à approfondir lors du vote du budget 2026.

**o-O-o**

### **N° DE 2026 03**

#### **Objet : Adoption d'une mention de recours contre le Mercosur.**

Considérant les 4.000 exploitants agricoles qui constituent un pilier de l'économie et de la vie sociale corréziennes ;

Considérant les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menaçant la vitalité de nos zones rurales ;

Considérant que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99.000 tonnes de viande bovine, 180.000 tonnes de volaille et 190.000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales ;

Considérant que cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'Union Européenne, d'hormones de croissance ou de farines animales ;

Considérant les risques sanitaires avérés pour les consommateurs européens, comme en témoigne la détection en 2024 de résidus d'hormones interdites dans les lots de viande importés du Brésil ;

Considérant que cet accord menace directement la survie de 30.000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15% des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale ;

Considérant que, dans un contexte géopolitique instable, où les autorités militaires alertent sur les risques de conflits majeurs, la dépendance accrue à des voies d'approvisionnement maritimes lointaines et vulnérables constitue une atteinte grave à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union Européenne ;

Considérant que les mécanismes de protection prévus, telle la clause de sauvegarde, sont notoirement insuffisants, complexes à activer et d'une efficacité limitée, et que l'accord est dépourvu de clauses miroirs effectives garantissant une réciprocité des standards de production ;

Considérant qu'un projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a été solidement argumenté, invoquant une erreur manifeste d'appréciation des instances européennes, une violation du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques et un détournement de pouvoir ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- affirme son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union Européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur,
- demande solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord,
- fonde cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

**o-O-o**

**N° DE 2026 04**

**Objet : Demande d'aliénation d'une partie du Chemin Rural 49.**

Monsieur le Maire présente un courrier établi par M. BUSATTA Christian domicilié au 22, Malbuisson d'Albussac, concernant l'éventuelle acquisition d'une partie du Chemin Rural n°49 qui dessert sa parcelle 278 section ZW.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente d'une partie du Chemin Rural n°49,
- décide de lancer la procédure : désaffectation, enquête publique, mise en demeure des propriétaires riverains,
- confirme que tous les frais (géomètre, commissaire enquêteur, notaire...) seront à la charge du demandeur - M. Busatta Christian,
- estime la superficie concernée à 200 m<sup>2</sup>
- propose un tarif de vente égal à 200 euros.

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

**Le Conseil Municipal aborde les points suivants :**

- Discussion sur le trajet du Tour de France 2026 qui passe aux Quatre Routes : si des projets particuliers sont liés à cet évènement, ces derniers doivent être recensés très prochainement. Commande de 3 bâches à œillets – version personnalisée avec le nom de la commune (tarif estimé à 67 euros x 3 = 201 € HT) pour installation 2 bâches aux Quatre Routes et 1 au bourg devant la mairie.
- Communauté de Communes XV'D - consultation sur le Plan Mobilité simplifié : discussion reportée à une prochaine réunion.
- Présentation d'un projet de carte PLUi : discussion sur plusieurs zones corrigées ou en erreur (Aubiat YH 49, Prézat, Bernicou ZX 99, La Commanderie YK 88 à YK 92, Les Quatre Routes – projet photovoltaïque...).
- Discussion sur la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026. Question sur possibilité d'installer le bureau de vote à la salle polyvalente (les demandes de modification du lieu de vote doivent être présentées en Préfecture avant le 31 août de l'année précédente).
- Discussion sur les baux de Queval Gaétan à résilier : tenter de le rencontrer pour lui faire signer la résiliation des baux (communaux et propriétaires privés) ou préparer la procédure classique (un premier courrier en recommandé avec AR et même procédure 3 mois plus tard).
- Signalisation manquante au niveau du village du Pilou (panneau de direction).

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 11.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :